

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**Sixième Conférence des Directeurs des pêches de la CPS**  
(9–13 février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**Document de travail 9**

Original : anglais

## **Pour une meilleure compréhension des évaluations des stocks régionaux de thonidés et de leurs implications à l'échelon national**

Division Ressources marines  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

[www.spc.int/mrd](http://www.spc.int/mrd)



6TH SPC HEADS OF FISHERIES MEETING, 9–13 FEBRUARY 2009, NOUMEA, NEW CALEDONIA  
6<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES DE LA CPS, 9–13 FÉVRIER 2009, NOUMÉA, NOUVELLE-CALÉDONIE

## Objet

1. Le présent document a pour objet de :
  - a. Faire le point sur les ateliers d'évaluation des stocks de thonidés et les activités connexes conduites par le Programme pêche hauturière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS),
  - b. Mettre en évidence les problèmes à résoudre pour atteindre les objectifs des ateliers (à savoir faciliter l'interprétation et l'exploitation des informations issues des évaluations de stocks en vue de la prise de décisions aux échelons national et régional),
  - c. Susciter le débat et demander conseil aux Directeurs des pêches quant à l'avenir de cet effort de formation.

## Contexte

2. Les États et Territoires en développement de la région océanique, ainsi que d'autres membres de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (la Commission), sont tenus de veiller à la gestion responsable d'une des ressources halieutiques les plus précieuses et les plus complexes du monde.
3. Pour ce faire, ils doivent honorer les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur le droit de la mer, de l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants (l'Accord) et de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (la Convention).
4. La Commission élabore et met en œuvre des mesures de conservation et de gestion des espèces ciblées et non ciblées de thonidés subissant les effets des activités de pêche. À l'heure actuelle, des mesures contraignantes réglementent directement le type et l'ampleur des activités de pêche de thons obèses, de thons jaunes, de germons, de requins, d'espadons et de marlins rayés dans le Pacifique Sud. En outre, les mesures concernant le thon obèse et le thon jaune peuvent avoir, indirectement, des répercussions majeures sur les ressources de bonites. Enfin, une des mesures de conservation des tortues de mer a des conséquences sur les prises d'espèces ciblées.
5. L'élaboration de mesures de gestion et de conservation repose sur les activités scientifiques de la Commission. À cet égard, les évaluations annuelles de l'état des stocks de thonidés ainsi que des options de gestion associées, et l'évaluation des impacts sur les espèces non ciblées grâce à la technique de l'« évaluation des risques écologiques », revêtent une importance capitale. Ces évaluations sont actuellement conduites par le Programme pêche hauturière de la CPS dans le cadre de l'accord de prestation de services signé avec la Commission. L'évaluation des stocks repose sur des analyses d'une grande technicité, réalisées à l'aide d'outils et de méthodes de modélisation statistique de pointe.
6. La gestion responsable des stocks de thonidés et d'espèces non ciblées, visée par l'Accord et la Convention, exige des membres de la Commission qu'ils soient en mesure d'interpréter correctement et d'exploiter les informations issues des évaluations scientifiques en vue de la prise de décisions, tant par la Commission que par les autorités nationales.

## Problème

7. Malheureusement, de nombreux États et Territoires insulaires océaniques ainsi que d'autres États en développement, membres de la Commission ou qui coopèrent sans en être membres, ne possèdent aujourd'hui ni l'expertise ni les capacités scientifiques nécessaires à l'interprétation et à l'exploitation des informations scientifiques issues des évaluations de stocks de thonidés à l'échelon régional et des évaluations des risques écologiques, en vue de faciliter la prise de décisions relatives à la gestion des ressources halieutiques nationales et régionales.

8. Cette situation nuit à la capacité de ces pays de s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'Accord (en particulier celles visées à l'Article 5) et de la Convention, dans la zone visée par la Convention. Elle les empêche aussi de participer réellement, en connaissance de cause, aux réunions de la Commission et de son Comité scientifique, et de prendre des décisions éclairées visant l'exploitation responsable et durable des ressources halieutiques à l'échelon national.

### **Quelles sont les solutions adoptées ?**

9. Afin de résoudre ce problème de capacité technique lié à l'interprétation des informations, le Programme pêche hauturière de la CPS organise, depuis 2006, des ateliers annuels d'évaluation des stocks à l'intention des agents des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques ainsi que d'autres États en développement membres de la Commission.

10. Les ateliers de 2006-2007 ont été principalement organisés dans le cadre du Projet océanique de gestion de la pêche hauturière financé par le Fonds pour l'environnement mondial, tandis que les ateliers de 2008 ont surtout bénéficié du concours financier du Projet de renforcement des capacités en matière de statistique halieutique, de réglementation et de police à l'intention des petits États insulaires en développement (le Projet) – projet géré par la Commission et financé par le Japon. D'autres sources ont également permis, au fil du temps, de financer ces ateliers comme, par exemple, les projets SCIFISH et PROCFish financés par l'UE, le fonds d'aide aux petits projets de la CPS et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, certains pays finançant parfois eux-mêmes la participation d'un deuxième représentant.

11. Les demandes de financement pour les ateliers de 2009 ont été envoyées et approuvées à la fois par les agents chargés du Projet et le « fonds d'assistance conformément à la Section VII de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ».

12. Outre les ateliers sur l'évaluation des stocks, des activités complémentaires ont été menées à bien depuis le deuxième semestre de 2007 afin d'assurer l'assimilation des connaissances acquises entre les ateliers. Parmi ces activités, citons notamment :

- a) **Apprentissage et révisions en ligne** – Cette initiative a eu un succès mitigé.
- b) **Formation sur le tas lors de visites sur site** – Ateliers d'une journée, sur place, dans la mesure du possible.
- c) **Assistance lors de réunions** – Réunions de consultation régionales et sous-régionales sur les options de gestion, du Comité et des pêches du Forum et de ses sous-comités, du Comité scientifique de la Commission, et réunions nationales sur la gestion des thonidés.

13. En outre, les participants aux ateliers sont répartis en deux groupes, afin d'accueillir les nouveaux et ceux qui reviennent, et, lorsque les pays ont demandé à envoyer deux participants, leur requête a été honorée dans la mesure du possible. L'ensemble de ces efforts vise à réduire les risques inhérents à la rotation du personnel (ainsi qu'à la diminution des capacités) à l'échelon national.

14. En 2006 et 2007, les ateliers sur l'évaluation des stocks ont également inclus des séances consacrées à l'évaluation des risques écologiques et, en 2008, un atelier de deux jours a été exclusivement consacré à cette question, parallèlement à l'atelier sur l'évaluation des stocks, avec un objectif commun, à savoir doter les pays des capacités nécessaires à une meilleure interprétation et une meilleure exploitation des informations issues des évaluations des risques écologiques en vue de la prise de décisions.

## Quels sont les résultats obtenus ?

15. Tous les ateliers consacrés à l'évaluation des stocks enregistrent à ce jour des taux de participation record. En effet, du fait des infrastructures et des ressources financières limitées, le Programme pêche hauturière a été contraint à des prouesses en vue d'honorer toutes les demandes de participation. Au vu des évaluations réalisées à la fois par les participants et les agents du Programme pêche hauturière, les ateliers des années 2006, 2007 et 2008 ont permis aux participants de nettement mieux cerner les notions liées à l'évaluation des stocks.

16. Selon les informations émanant directement des pays et les observations glanées lors de réunions régionales, nombre de ceux ayant participé aux ateliers d'évaluation des stocks (en particulier, ceux qui ont y participé plusieurs années de suite) sont aujourd'hui employés par les services de leur pays afin d'interpréter les données résultant de l'évaluation des stocks (aussi bien à l'échelon national que dans les délégations de leur pays au sein du Comité scientifique ou lors de conférences régionales).

17. L'évaluation des activités de révision en ligne que le Programme pêche hauturière a réalisée donne des résultats moins concluants. Quand il s'est avéré, lors de l'atelier de 2007, que la plupart des participants avaient oublié la majeure partie des connaissances acquises douze mois auparavant (atelier de 2006), des exercices de révision en ligne ont été introduits à la fin de l'année 2007. Les taux de participation ont été moyens pour le premier exercice et extrêmement faibles pour le second. Cependant, lors de l'atelier de 2008, il est apparu que les participants les plus performants étaient ceux qui avaient fait les exercices en ligne.

18. Le Programme pêche hauturière de la CPS en déduit que la révision en ligne représente un composant complémentaire essentiel à l'entretien et à la consolidation des connaissances acquises au fil du temps, à l'échelon national, dans le domaine de l'évaluation des stocks. Toutefois, les participants n'ont pas eu jusqu'à présent la possibilité (temps disponible, travaux plus urgents) ou la volonté de tirer parti de ces révisions en ligne. Par ailleurs, depuis les ateliers organisés en 2008, les capacités du Programme pêche hauturière de la CPS, dans le domaine de la formation à l'évaluation des stocks, ont baissé (en raison du départ de certains agents) et il a été décidé que le composant en ligne serait temporairement suspendu jusqu'à ce que la question puisse être débattue ultérieurement avec les pays membres de la CPS (et que le Programme pêche hauturière puisse rétablir les capacités nécessaires en son sein pour pouvoir encadrer cette formation).

19. Enfin, un des objectifs initiaux de la formation à l'évaluation des stocks dispensée dans le cadre du Projet océanien de gestion de la pêche hauturière consistait à remettre à l'Université du Pacifique Sud (ou toute autre institution de ce type) les supports utilisés lors des ateliers et à lui confier la majeure partie tâches de formation, afin que l'ensemble constitue le contenu d'un cours officiel. Toutefois, le départ de l'agent chargé à l'origine de cette question à l'USP et les capacités réduites de dispenser cette formation ont entraîné un retard (mais pas la suppression) de ce volet du projet.

## Perspectives

20. Le Programme pêche hauturière considère que les ateliers de formation à l'évaluation des stocks ainsi que les activités connexes, dès lors qu'ils sont menés dans les règles, continueront de renforcer substantiellement la capacité des membres d'utiliser correctement les données issues d'évaluation des stocks en vue d'honorer leurs obligations au sein de la Commission, de participer aux réunions de celle-ci et d'adopter des décisions en matière de gestion qui, aux échelons national et régional, soient conformes aux obligations leur incombant en vertu de la Convention et d'autres instruments juridiques internationaux. Néanmoins, pour atteindre ces objectifs à long terme, il conviendra de :

- a) Dispenser une formation continue à un noyau de participants – il est contre-productif d'étendre, d'une année à l'autre, la participation aux agents d'autres services, même si cette démarche semble plus « équitable ».
- b) Former de nouveaux agents, à raison de deux par pays dans la mesure du possible (afin d'éviter les conséquences de la rotation du personnel et de la perte de capacités).
- c) Participer aux exercices de formation en ligne.

- d) Incrire, dans la mesure du possible, la formation dispensée dans le cadre des ateliers et en ligne aux programmes des établissements universitaires, inciter les participants à investir le temps nécessaire à la formation et valider les compétences qu'ils acquièrent.
- e) Poursuivre les activités complémentaires « occasionnelles » comme, par exemple, des ateliers locaux et un service d'assistance lors des réunions organisées à l'échelon national, et parrainer les participants dotés des meilleures qualifications techniques de sorte qu'ils prennent part aux ateliers techniques d'évaluation des stocks animés par des scientifiques régionaux.

21. Il est constaté que le point c) échappe pratiquement au contrôle direct du Programme pêche hauturière de la CPS et qu'il dépend principalement de l'engagement des membres participants. Le Programme pêche hauturière de la CPS invite les participants à la Conférence à débattre les questions suivantes, tout en proposant un certain nombre d'options visant à orienter les discussions, et espère qu'elles permettront de trouver le meilleur moyen de contribuer au progrès des activités de formation à l'évaluation des stocks.

### **Questions et options**

22. Les questions suivantes sont posées afin de permettre au Programme pêche hauturière de la CPS de recueillir des informations sur ces activités :

- a) Les membres considèrent-ils que cette formation doit se poursuivre ?
- b) Dans la négative, pourquoi pas ?
- c) Dans l'affirmative, la formation doit-elle continuer d'être dispensée selon la formule actuelle ?  
Le tableau ci-dessous fournit un certain nombre d'options (pour alimenter le débat, et surtout pas le circonscrire) sur le perfectionnement possible de la formation.

23. Toute autre observation concernant les atouts ou les faiblesses du programme actuel est la bienvenue.

	A-Statu quo	B – 1 <sup>ère</sup> accréditation	C – 2 <sup>e</sup> accréditation	D – 3 <sup>e</sup> accréditation
<b>Enseignement dispensé par</b>	PPH (CPS)	PPH (CPS)	Université (ex. : USP)	Université (ex. : USP)
<b>En association avec</b>	---	Université (ex. : USP)	PPH (CPS)	---
<b>Lieu</b>	Nouméa, Nouvelle-Calédonie	Nouméa, Nouvelle-Calédonie	Îles Fidji	Îles Fidji
<b>Niveau de validation</b>	Aucun	Unités capitalisables en vue d'obtenir un certificat ou un diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	Unités capitalisables en vue d'obtenir un certificat ou un diplôme de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	Unités capitalisables en vue d'obtenir un diplôme d'enseignement supérieur
<b>Produits d'enseignement</b>	Ateliers annuels (deux niveaux : ELEMENTAIRE et INTERMEDIAIRE/AVANCE) Deux ou trois exercices de révisions par an.	Deux cours (unités) à option accrédités et échelonnés sur deux ans (ex. : « introduction à l'évaluation des stocks » et « évaluation des stocks de thonidés à l'intention de gestionnaires, chacun comprenant un atelier et quatre exercices en ligne par an pendant deux ans.	Deux cours (unités) à option d'un an dûment accrédités (ex. : « introduction à l'évaluation des stocks » et « évaluation des stocks de thonidés à l'intention de gestionnaires, chacun comprenant un atelier intensif et quelques exercices en ligne.	Deux cours (unités) à option accrédités en vue de l'obtention d'un diplôme en sciences des ressources halieutiques ou marines
<b>Activités complémentaires</b>	- Ateliers à l'échelon national (CPS) - Assistance lors des réunions (CPS)	Ateliers à l'échelon national (CPS) Assistance lors des réunions (CPS)	- Ateliers à l'échelon national (CPS) - Assistance lors des réunions (CPS)	- Assistance lors des réunions (CPS)
<b>Sources de financement disponibles</b>	Groupe spécial UNDOALOS <sup>1</sup> CPPOC <sup>2</sup>	Groupe spécial UNDOALOS <sup>1</sup> CPPOC	À confirmer	À confirmer
<b>Objectif de l'apprentissage</b>	Évaluations/questions intéressant la CPPOC	Évaluations/questions intéressant la CPPOC	Évaluations/questions intéressant la CPPOC	Probablement large (y compris certaines questions intéressant la CPPOC)
<b>Effets à court terme</b>	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Aucune amélioration de la compréhension à l'échelon local, impact majeur sur les ressources humaines (personnel absent pendant trois ans).
<b>Effets à long terme</b>	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Meilleure compréhension à l'échelon national, faible impact sur les ressources humaines.	Personnel très qualifié, doté de bonnes compétences techniques au sein du service des pêches. Renforcement substantiel des capacités dans les domaines de l'interprétation des données scientifiques et de la prise de décisions. Fidélisation du personnel.
<b>Accessibilité</b>	TOUS LES PAYS	TOUS LES PAYS	TOUS LES PAYS	CERTAINS PAYS
<b>Assimilation des connaissances à long terme</b>	Oui. Ateliers annuels. Maintien d'un noyau de participants.	Oui. Ateliers annuels. Maintien d'un noyau de participants.	Éventuellement	Éventuellement
<b>Mesures incitatives pour les participants</b>	Participation accrue à la prise de décisions à l'échelon national. Responsabilités et possibilités de carrière accrues.	Accréditation en vue d'une inscription au sein d'un établissement de troisième cycle (actuel ou futur). Participation renforcée à la prise de décisions à l'échelon national. Responsabilités et possibilités de carrière accrues.	Accréditation en vue d'une inscription au sein d'un établissement de troisième cycle (actuel ou futur). Participation renforcée à la prise de décisions à l'échelon national. Responsabilités et possibilités de carrière accrues.	Diplôme de troisième cycle universitaire, possibilités de carrière accrues, possibilités de poursuivre des études post-universitaires.
<b>Principal atout potentiel</b>	Enseignement très souple, spécialisé et adaptable au contexte de la Commission ainsi qu'à l'évolution des évaluations et des questions relatives à la gestion de l'état des stocks. Maintien d'un noyau de participants.	Fournit davantage de possibilités d'éducation et de carrière, incitant les participants à suivre les différentes phases de la formation. Maintien d'un noyau de participants à moyen terme (quatre ans).	Fournit davantage de possibilités d'éducation et de carrière, incitant les participants à suivre les différentes phases de la formation.	Permet d'inculquer aux agents des services des pêches des compétences plus larges et plus pointues.
<b>Principale faiblesse potentielle</b>	Moins de motivations pour que les participants fassent les exercices essentiels de révisions en ligne.	Enseignement potentiellement moins souple sur l'année. Nombre de participants actuels ont déjà un diplôme universitaire. Une mesure incitative pourrait consister à octroyer des unités capitalisables pour des diplômes obtenus (hypothétique).	Difficultés de maintien d'un noyau de participants et de mémorisation à long terme. Enseignement potentiellement moins souple sur l'année. Nombre de participants actuels ont déjà un diplôme universitaire. Une mesure incitative pourrait consister à octroyer des unités capitalisables pour des diplômes obtenus (hypothétique).	Prive le service des pêches de certains agents pendant trois ans ; aucun mécanisme visant à retenir les acquis à long terme : financement incertain ; disponibilité incertaine des formateurs de niveau universitaire.

<sup>1</sup> Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies

<sup>2</sup> Commission des pêches dans le Pacifique occidental et central